

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

49.3 : le gouvernement censure le débat sur la loi travail !

- Archives - année scolaire 2015 / 2016 - la FSU - agenda social -

Date de mise en ligne : mercredi 11 mai 2016

Description :

La FSU publie une tribune dénonçant l'utilisation du 49.3 censurant le débat sur la Loi travail et appelle avec d'autres organisations syndicales à poursuivre la mobilisation les 12, 17 et 19 mai prochains.. La tribune publiée le 11 mai 2016.

SNUipp-FSU 65

49.3 : le gouvernement censure le débat sur la loi travail !

Alors que le débat sur le projet de loi Travail venait de commencer au parlement, le gouvernement vient de décider de le censurer en utilisant le 49.3.

Cette mesure autoritaire est une preuve de sa grande faiblesse, d'un mépris des centaines de milliers de jeunes, de salarié-e-s, de chômeurs qui se sont mobilisé-e-s depuis plus de deux mois, d'un mépris des plus de 70 % de français-es qui refusent ce texte. Après ses tentatives infructueuses pour convaincre l'opinion et son incapacité à rassembler une majorité pour valider son texte, le gouvernement refuse la confrontation parlementaire. Il refuse que le travail soit l'objet d'un débat démocratique dans notre pays.

Face à la crise que le gouvernement vient de provoquer, il n'y a pas d'autre solution que le dialogue et l'ouverture de discussions sur la question du travail pour garantir les droits des salarié-e-s, créer de nouveaux droits afin de répondre aux évolutions actuelles du monde du travail.

Ce passage en force du gouvernement ne réglera rien. Les désaccords restent entiers et tout particulièrement en ce qui concerne la philosophie du texte : l'inversion de la hiérarchie des normes.

Avec les organisations de l'intersyndicale, la FSU appelle les agents de la Fonction publique à continuer de se mobiliser avec les salarié-e-s du privé et les jeunes.

Elle demande au Président de la République, qui a dit faire du dialogue social la carte de visite de son quinquennat, de répondre favorablement et de toute urgence à la demande de l'intersyndicale qui lui demande d'être reçue.

Paris, le 11 mai 2016